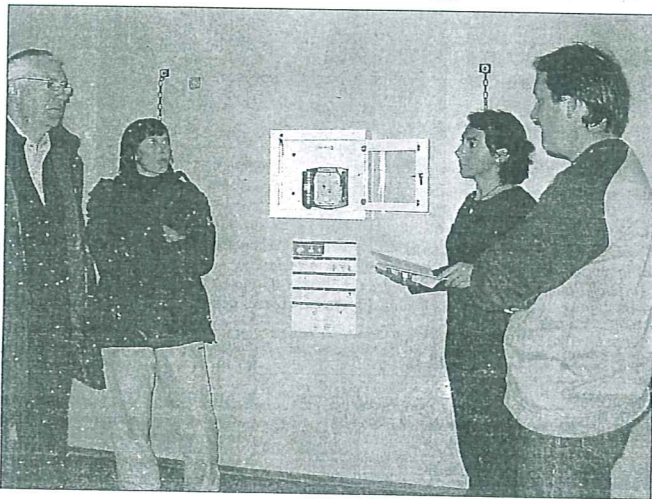


CORBIE – VILLERS-BRETONNEUX

## Des défibrillateurs dans les gymnases



*Devant le défibrillateur : Pierre Banach, vice-président en charge des équipements scolaires et sportifs à la communauté de communes du Val de Somme ; Évelyne Chevalier, professeur de sports au collège Eugène-Lefebvre ; Nathalie Blot, en charge du dossier à la communauté de communes ; et Laurent Parin, gardien du gymnase de Corbie.*

Le gymnase de Corbie et celui de Villers-Bretonneux, qui accueillent les collégiens et les associations sportives, sont désormais équipés d'un défibrillateur.

La communauté de communes du Val de Somme, qui gère ces deux salles, a décidé cette installation afin de permettre aux utilisateurs de pouvoir intervenir en cas d'arrêt cardiaque soudain.

En effet, les taux de survie sont

directement liés à la rapidité d'intervention. Chaque minute de délai entraîne une diminution des chances de survie de 7 à 10%.

De plus, nul n'est à l'abri : nouveau-né, enfant, adulte, homme ou femme. Il faut également savoir que l'arrêt cardiaque n'a pas de signe précurseur et peut frapper n'importe où et n'importe quand.

Le défibrillateur est le même modèle que celui déjà installé à la

piscine Calypso. C'est un appareil automatique qui peut être utilisé par tout le monde, sans formation préalable. Il suffit de suivre les instructions.

Chaque défibrillateur est accessible par tous les utilisateurs des gymnases. Ils sont installés dans un boîtier muni d'une alarme qui se déclenche en cas d'ouverture non justifiée.

Le coût de chaque appareil est de 1 200€ hors taxes et le coût du boîtier mural de 250€ HT.